

Soignies - Avery Dennison renouvelle son permis d'environnement, « un bon signe pour l'emploi restant »



Actuellement en pleine restructuration qui coûtera l'emploi de 245 travailleurs, l'usine Avery Dennison semble montrer quelques signes montrant que son avenir reste bien à Soignies, d'après Rico Zara, de la CSC.

Cedric Lobelle

Avery Dennison, à Soignies, a demandé un renouvellement de son permis d'environnement de classe 1, pour son activité de fabrication d'autocollants. La demande est actuellement à l'enquête publique, jusqu'au 5 novembre.

Rien d'étonnant dans l'absolu : ces permis de classe 1 sont valables 20 ans. Celui d'Avery Dennison court jusqu'en 2027, mais la société s'était engagée en 2018 auprès de la Région wallonne à déposer sa demande quelques années avant l'échéance, dans le cadre de son permis de bâtir pour son nouveau hall de production.

Une autre époque, puisqu'un séisme est survenu le 15 mars de cette année à l'ancienne usine MacTac : l'annonce d'une grosse restructuration qui doit coûter au total 245 sur les 556 emplois.

Après le choc, la procédure Renault a été appliquée, des cellules de reconversion ont été mises en place, ainsi qu'un échelonnement des licenciements et départs volontaires. Mais des craintes circulaient que cela ne fasse que précéder une fermeture prochaine de l'usine installée à Soignies depuis les années 60.

« Un signe plutôt positif »

Pour Rico Zara, secrétaire régional CSC, un renouvellement du permis d'environnement est plutôt un signe positif dans le contexte actuel.

« La direction doit réaliser un gros travail pour retrouver la confiance des travailleurs, certains ont déjà vécu 3 ou 4 restructurations. Avec la fermeture et la délocalisation de certaines lignes de production, il ne restera plus qu'un seul produit à Soignies, certes de niche. Et un gros volume superflu, cela ne donne pas confiance. Car l'étape suivante, c'est la fermeture... Mais d'un autre côté, la direction persiste à dire qu'il y a un avenir pour Avery Dennison à Soignies. Elle organise des workshops pour les managers, les chefs d'équipe afin, disent-ils, de relancer une dynamique positive. La demande de renouvellement du permis d'environnement va aussi dans ce sens, celui d'une pérennité de l'emploi restant à Soignies. »

ensuite, le statut unique ?

D'autres éléments pourraient accentuer cette tendance, selon Rico Zara, comme les discussions sur le statut unique des travailleurs, dans le cadre de la négociation sectorielle. Une première réunion s'est déroulée avec la direction la semaine dernière.

« Nous avons posé la question. Nous avons demandé à la direction de nous faire deux colonnes pour comparer les deux statuts, employé et ouvrier. L'idée est qu'à terme, même si cela prend 3 ou 4 ans, les deux statuts fusionnent. On n'a pas ressenti d'hostilité particulière mais on doit se revoir. »

Ceux qui sont actuellement repris dans la catégorie ouvrier pourraient faire ainsi valoir leur ancienneté dans ce statut unique. « Une nouvelle restructuration, ou pire, coûterait ainsi beaucoup plus cher à Avery Dennison. Ce serait vraiment le signe qu'ils n'y pensent pas pour les prochaines années. Cela aussi, ça pousserait les travailleurs à renouveler leur confiance. »

prime au « présentéisme »

En attendant, les effets de la restructuration actuelle se poursuivent. Une première vague de licenciement a été actée en septembre pour une cinquantaine de personnes. La seconde aura lieu en décembre 2023, puis en juillet et septembre 2024.

« Cela a été lourd. Tous les travailleurs concernés ont été vus, accompagnés par un délégué auprès de la direction, pour se faire signifier leur départ prochain. Mais la direction leur a accordé une prime de rétention, ou de présentéisme si vous voulez, pour qu'ils restent motivés à travailler correctement jusqu'au bout, plutôt que se mettre en maladie. »